



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

N°64-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	<b>FINANCES</b> Participation liée au déficit du restaurant scolaire de Nozay - Elèves scolarisés en classe ULIS (année scolaire 2018/2019)
Présents	18	
Votants	19	

◇ Convocation du 6 juillet 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi dix juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 juillet s'est réuni en session ordinaire Salle du Mil'Lieu sous la présidence de Monsieur Gwénaél CRAHES, Maire

Etaient présents : M Gwénaél CRAHES, Mme Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Béatrice KOCH, M Jérôme RETIF, Mme Sabine LEDINGTON, M Stéphane DELANOE, Mme Delphine JEGU, M Julien CADOREL, Mme Noémie SAFFRE, M Hubert DE CUSSAC, Mme Virginie GUITTARD, M Patrick HECHT, Mme Karine VULQUIN, MM Mikaël TUBAUD, Maxime GUISENEUF, Mme Magaly BRIEY, M David PARIS

Absente excusée : Mme Gwénaëlle HORHANT

Procuration : Gwénaëlle HORHANT donne pouvoir à Delphine JEGU

✍ David PARIS a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Commune de NOZAY sollicitant une participation de la commune pour le déficit du restaurant scolaire de Nozay. La commune accepte de prendre en compte le déficit de 0,97 € par repas pour deux élèves scolarisés en classe ULIS. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote la participation suivante :

	Participation 2020 (en €)
Commune de NOZAY - Participation au déficit du restaurant scolaire pour 2 élèves scolarisés en classe ULIS (année 2018/2019)	225,04

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P 2020 **article 657348**

Pour extrait conforme, le 15 juillet 2020

Le Maire,

**Gwénaél CRAHES**